

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										79/2015			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	03/12	Prés.	17	Abs	2	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du trois décembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel (à 20h45), MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane (à 21h07), BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean.

Absents excusés : CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CIBIEL Christian à QUILLIEN Nicole, LEVENARD Christian à JOLIBERT Marie-Christine, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BOURDONCLE Stéphane à ALBAN Marie-Françoise (jusqu'à 21h07), PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Subventions exceptionnelles aux associations organisatrices de manifestations

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certaines associations, organisatrices de manifestations qui animent la ville, pourraient bénéficier d'une subvention exceptionnelle supplémentaire. Elle propose d'attribuer à ces associations les subventions telles que présentées dans le tableau ci-après.

Liste des Associations	Vote conseil	Montant en €
SWING	Unanimité	632,40
MIREPOIX EN AVANT	Unanimité	2 318,80
SALON DU LIVRE	F. CATALA, S. BOURDONCLE, membres de l'association quittent la séance. Le reste unanimité	210,80
COMITÉ DES FÊTES	Unanimité	4 410,90
FÊTE RUMAT	Unanimité	421,60
OFFICE TOURISME	F. CATALA, Jacques ESCANDE, membres de l'association quittent la séance. Le reste unanimité	1 054,00
MAMET	Unanimité	843,20
MIMA	Unanimité	843,20
MARCHÉS DES POTIERS	Unanimité	421,60
ASSOCIATION CULTURELLE	Nicole QUILLIEN, membre de l'association quitte la séance. Le reste unanimité.	210,80
TOTAL		11 367,30

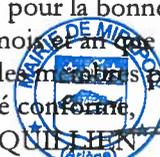
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Président, et après en avoir délibéré,

- **Décide** d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations organisatrices de manifestations, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

